

Déficit public: des économistes appellent à réformer la règle des "3%"

Une étude du **Conseil d'analyse économique** (CAE) publiée mardi propose de revoir en profondeur les règles budgétaires européennes, qui imposent de limiter à 3% du PIB le déficit public, estimant que ce cadre pouvait conduire à des "erreurs de politique économique".

Les règles fixées par Bruxelles sont "complexes, peu fiables et manquent de transparence", regrettent les trois auteurs de cette note, Xavier Ragot, président de l'OFCE, Zsolt Darvas, chercheur à l'institut Bruegel, et Philippe Martin, professeur à Sciences Po et proche d'Emmanuel Macron. "En dépit de plu-sieurs réformes, les règles budgétaires en zone euro ont mal fonctionné au re-gard de deux objectifs essentiels: assurer la soutenabilité de la dette et stabi-liser l'économie en cas de choc", estiment les chercheurs, qui s'appuient, pour étayer leur analyse, sur la gestion de la crise de 2008.

Austérité déstabilisatrice

Les règles européennes, instaurées pour permettre aux États-membres de co-ordonner leurs politiques budgétaires, exigent que les déficits publics des pays de l'UE ne dépassent pas 3% de leur produit intérieur brut (PIB), et que leurs dettes publiques restent inférieure à 60% du PIB.

Ces critères, qui font l'objet de critiques récurrentes, ont été constamment renforcés ou modifiés au fil des années, la Commission européenne insistant désormais particulièrement sur la réduction du déficit structurel, c'est-à-dire le déficit calculé sans les effets de la croissance.

Pour Xavier Ragot, Zsolt Darvas et Philippe Martin, ces règles souffrent tout d'abord "de gros problèmes de mesure, en étant basées sur le solde public structurel qui n'est pas observable et fait l'objet d'importantes erreurs d'esti-mation". Ce cadre souffre par ailleurs d'un "biais pro-cyclique": il a "engendré une austérité budgétaire déstabilisatrice pendant la crise" et n'a pas permis une réduction suffisante de la dette "en période de conjoncture favorable dans les années 2000", estiment-ils.

Une nouvelle règle plus simple

Pour cette raison, les trois membres du CAE souhaitent substituer aux règles actuelles une "nouvelle règle plus simple", à savoir faire en sorte que les dépenses en valeur d'un pays n'augmentent pas plus rapidement que sa croissance potentielle, c'est-à-dire son niveau de croissance lorsqu'il utilise au maximum ses capacités de production.

En cas d'endettement excessif, les économistes proposent par ailleurs que les dépenses augmentent moins vite que ce PIB potentiel. "L'analyse économique et la surveillance doivent être conduites dans une large mesure au niveau national", estime par ailleurs la note du CAE, qui juge nécessaire de "renationaliser le débat budgétaire et de créer les conditions pour que les règles soient internalisées et acceptées et non pas brandies comme un diktat bruxellois".